

Projet de création d'une réserve naturelle régionale dans la baie de Génipa
Réunion d'information - consultation de la population
Commune des TROIS-ILETS
Mardi 15 Avril 2012 - 18 h 30

Personnes invitées :

L'ensemble de la population de la ville Des Trois-Ilets

Personnes présentes :

Une trentaine de personnes

La réunion débute à 18h50 par un accueil de Mme Karine Galy (1^{ère} adjointe au maire des Trois-Ilets), puis de Mr Arnaud René-Corail (maire des Trois-Ilets). Ils rappellent l'engagement de la commune et la volonté de préserver l'écosystème mangrove, en particulier contre les dégradations causées par les activités industrielles. Ils soulignent la nécessité d'un développement harmonieux des activités au sein de cet écosystème, l'objectif étant d'aboutir à une gestion intégrée pour un bénéfice collectif.

Ensuite, Mr Ronald Brithmer (directeur général du PNRM) rappelle l'historique du projet : la première phase a permis la réalisation des diagnostics (écologiques, socio-économiques, usages et pressions) qui ont révélé l'intérêt de poursuivre la démarche. La deuxième phase du projet en cours permet de présenter ces résultats et de mener une concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire ; l'objectif est d'aboutir en concertation à une réserve naturelle régionale dont le zonage et les règles d'usage intègrent les activités humaines. Enfin, un plan de gestion de la réserve, prenant en compte l'ensemble des préoccupations, sera établi.

Les résultats des diagnostics sont présentés : caractéristiques écologiques de la zone d'étude, richesse et biodiversité, usages et pressions exercées sur les milieux, ainsi que les enjeux environnementaux de la zone d'étude.

Le zonage prévisionnel établi en fonction des enjeux patrimoniaux et des usages du milieu est présenté : zone de réserve naturelle, zone de protection renforcée et zone tampon.

La zone tampon, périphérique à la zone de réserve naturelle, où se développent de nombreuses activités agricoles, industrielles, urbaines constitue une zone d'incitation où adopter une conduite plus respectueuse de l'environnement.

Le déroulement du projet est présenté aux participants. Des concertations par type d'activité ont débutées dans le courant du mois d'avril 2012 et se poursuivent.

Toutes les réunions font l'objet d'un compte rendu diffusé à l'ensemble des participants laissant leur adresse email, et disponible pour tous sur un lien internet du PNRM. L'objectif est un partage maximal de l'information et d'aboutir par une réelle concertation à un consensus.

Les participants sont interrogés au sujet des attentes, suggestions ou propositions qu'ils auraient souhaité formuler au sujet du projet de création de réserve.

- Une habitante de la commune de Ducos s'interroge sur la présence de chloredécone dans la baie et dans l'environnement, et sur la réglementation de la vente des mantous. Elle souhaite des précisions sur les possibilités d'hébergement évoquées lors de la présentation du projet.

Les résultats des analyses effectuées par les services de l'Etat indiquent que 8 baies de Martinique sont affectées par la pollution au chloredécone. Dans ces baies, la pêche professionnelle et la pêche plaisancière sont interdites. Les crabes pêchés dans ces secteurs sont donc concernés. Les participants sont invités à se rapprocher de la Direction des Services Vétérinaires (DSV) et de la Direction de la Santé et du Développement Social (DSDS) s'ils souhaitent obtenir plus d'informations à ce sujet.

Enfin, l'hébergement évoqué lors de la présentation ne sera pas situé dans la mangrove. La création d'une réserve offre de nouvelles opportunités dont le développement d'hébergements à proximité, destinés à accueillir des personnes venant spécifiquement voir la mangrove.

- Un habitant de la commune des Trois-Ilets évoque le problème de la pollution industrielle et de celle générée par une augmentation de l'activité touristique. Il souhaite savoir si une étude a été effectuée à ce sujet

Dans le cadre du Contrat de la baie de Fort-de-France, des réflexions sont en cours avec les entreprises situées sur le bassin versant afin de diminuer leurs impacts sur le milieu.

Par ailleurs, les premières rencontres avec les entreprises écotouristiques ont révélées l'intérêt de la création d'une charte écotourisme qui permettrait de labelliser les entreprises partenaires et d'éviter une sur fréquentation de la zone.

- Un participant se demande si l'activité de kayak pratiquée la nuit est « écologique ».

Cette activité n'est pas impactante s'il n'y a pas de prélèvements, ni d'agressions du milieu.

- Une participante (chargée de mission à l'Office De l'Eau) précise qu'il existe un système de redevance, instauré dans le cadre de la loi sur l'eau de 2006, dont le montant est fonction du taux de pollution émis par les entreprises. Ces redevances payées par les entreprises polluantes sont reversées pour la restauration des milieux pollués.

- Une participante (iléenne) souhaite connaître le nombre de chasseurs exerçant leur activité sur la zone concernée par le projet et se demande si cette activité est nécessaire en Martinique. Elle souhaite également connaître quels animaux sont chassés.

Il est rappelé que la réserve doit être créée en tenant compte des activités présentes sur la zone concernée par le projet. Il ne s'agit pas d'exclure des acteurs où des activités mais de les intégrer et de trouver ensemble par la concertation des pistes afin de minimiser les impacts négatifs sur le milieu.

Les chasseurs prélèvent certains oiseaux d'eau et limicoles. Le plan de chasse (plan cynégétique) doit être établi par la Fédération, définissant les espèces autorisées. Par ailleurs, les chasseurs détiennent un carnet de chasse. Les données de prélèvement recueillies grâce à ces carnets permettront d'améliorer le suivi et la gestion de cette activité.

- Un participant (Président de l'association de chasse Ethic Bird) informe de l'action régulière de nettoyage et de lutte contre le braconnage effectuée par son association. Il demande au PNRM s'il est prévu de leur fournir une aide à ce sujet.

Il juge les visites en kayak le soir dans la mangrove impactantes pour les oiseaux qui nichent car des projecteurs lumineux sont utilisés.

Il considère la pêche plaisancière importante car permettant de réguler les excédents que la pêche professionnelle ne capture pas. Il souhaite que la chasse aux crabes soit interdite après la Pentecôte et il formulera une demande en ce sens au préfet.

Il insiste sur l'importance de l'action des chasseurs sans laquelle il estime que la mangrove aurait déjà disparue.

- Un participant signale néanmoins un problème de pollution généré par les munitions en plombs utilisées par les chasseurs.

La question a été évoquée avec certains chasseurs lors de la réunion d'information et de consultation de la population qui s'est tenue à Rivière-Salée le 2 Avril dernier. Ces derniers rencontrent un problème d'approvisionnement en munitions en fer en remplacement des munitions en plomb. Une réflexion doit être menée avec les fournisseurs, afin que soient rendues plus accessibles les munitions en fer.

**

Quels sont les changements environnementaux et de fréquentation que vous avez observés dans la zone ?

- Une participante souhaite connaître le devenir des nombreux arbres morts en quittant Rivière-Salée, suite au passage du cyclone Dean. Elle signale la prolifération des jacinthes d'eau dans la rivière Salée. Elle aimerait savoir s'il est prévu de mettre en place des visites partant du bourg de Rivière-Salée, allant jusqu'à l'embouchure de la rivière.

Après le cyclone, la circulation des eaux a été modifiée, et des arbres ne peuvent pas se régénérer en certains secteurs. Pour le moment, nous n'avons pas connaissance d'action prévisionnelle spécifique à la végétation.

La mise en place de visites le long de la rivière Salée, est à penser avec les sociétés d'écotourisme.

- Un participant (iléen) signale une situation similaire à Port Cohé au Lamentin, près de l'aéroport. Il estime que des dégradations sont en parties dues à Dean mais aussi à l'homme. Il dénonce la construction d'habitations dans cette zone et souhaite savoir si un contact est établi avec la mairie du Lamentin afin de trouver des solutions à ce problème. Il souhaite aussi savoir si un programme de plantation des essences de mangrove est prévu.

Un projet d'aménagement de Port Cohé est prévu par la Mairie du Lamentin.

Les actions de plantation sont du ressort du plan de gestion de la réserve.

- Une iléenne, habitant à proximité de la mangrove, déplore les accusations portées au sujet du rejet de déchets dans la mangrove. Selon elle, les déchets rencontrés ne sont pas uniquement le fait de Martiniquais inciviques, mais il s'agit d'une pollution venant des bassins versants et de la mer .
- Une autre participante (iléenne) souhaite savoir s'il existe un projet de réintroduction du Lamentin dans la zone concernée par le projet de réserve.

Un tel projet existe en Guadeloupe mais pas en Martinique.

- Un participant (Président Ethic Bird) rappelle qu'actuellement il n'existe plus de nourriture pour le Lamentin, de même pour le flamand rose.
- Une participante s'inquiète d'une sur fréquentation de la mangrove consécutive à la création de la réserve et de l'impact sur la faune et la flore. Elle propose que soient définies des périodes de fréquentation, afin de préserver le milieu des perturbations.

- Une autre participante souhaite savoir si des panneaux d'information sont prévus.

La mise en place d'une charte écotouristique, d'une réglementation des usages, aura pour objectif d'éviter la sur fréquentation. Des panneaux d'informations sont prévus comme ceux qui existent par exemple à la Caravelle ; un projet de maison de la mangrove éducative et culturelle est également en cours de réflexion.

- Un participant s'inquiète du devenir de l'activité des pêcheurs si la réserve devait être établie.

Des réunions de consultations spécifiques avec les marins pêcheurs sont prévues (ceux faisant partie d'une association et ceux n'en faisant pas partie).

- Le participant souhaite savoir quand auront lieu ces réunions et insiste sur l'inquiétude des pêcheurs concernant le maintien de leur activité dans la zone concernée par le projet de réserve.

Une rencontre doit au préalable avoir lieu avec le nouveau président du comité des pêches de la Martinique, les réunions avec les marins-pêcheurs auront lieu ensuite.

A votre avis, quelles sont les activités pratiquées dans la zone qui auraient un impact négatif sur le milieu ?

- Un participant (président de l'association Ethic Bird) indique qu'il faudrait éviter de fréquenter certains canaux pendant la journée car des espèces s'y reproduisent. Il préconise aussi l'aménagement d'habitats afin d'accueillir les espèces animales (par exemple le nettoyage de miroir qui ne seraient pas destinés à la chasse mais à l'accueil de certaines espèces d'oiseaux).

Il indique que la régression de la mangrove fait partie de son cycle normal d'évolution.

- Un participant s'interroge sur l'appellation « réserve naturelle », car il estime qu'il n'y a rien de naturel dans ce projet. Il souhaite savoir à qui appartiennent les terres destinées à accueillir la future réserve. Enfin, il aimerait connaître les modalités de gestion de la future réserve et les conditions de participation à l'élaboration du plan de gestion.

Le projet de réserve concerne bien un milieu naturel, même si des activités s'y développent. « Réserve naturelle » est un terme du code de l'environnement français.

Par ailleurs, il n'existe pas de zones ne subissant pas l'impact de l'homme en Martinique. Il s'agit de retrouver certaines potentialités des milieux naturels, qui sont protégés afin qu'ils puissent se reconstituer.

Le projet s'étend sur le Domaine Public Maritime (DPM) et sur la bande des 50 pas géométriques. L'Etat est le propriétaire majoritaire des parcelles (95 % de la superficie totale), et seules 2 parcelles privées sont incluses dans le zonage de la réserve. Une approche des propriétaires est prévue, afin de discuter des modalités de l'éventuelle intégration de leurs parcelles au sein de la réserve. Si les propriétaires ne souhaitent pas que leur parcelle soit intégrée à la réserve, une enquête publique sera effectuée.

Le comité de gestion est composé d'institutionnels et de représentants des différents types d'acteurs. Les membres du comité de gestion prennent les décisions et relayent les informations à l'ensemble des acteurs qu'ils représentent. Le plan de gestion est établi dans les 3 ans suivant la création de la réserve.

- Un participant souhaite savoir pourquoi créer un site protégé dans une zone déjà dégradée, et aimerait comprendre pourquoi les efforts de protection ne se concentrent pas sur des zones moins polluées que la baie de Génipa. En particulier, il ne comprend pas que les activités des marins pêcheurs aient été interdites à cause d'une trop forte dégradation du milieu et que celui-ci fasse quand même l'objet d'un intérêt en matière de protection des milieux naturels.

Ce milieu a certes connu des dégradations mais il s'agit de la plus grande mangrove de Martinique, d'une superficie de plus de 1000 ha, qui renferme toujours une richesse spécifique avérée, une biodiversité importante, qui justifient la mise en œuvre de ce projet de protection. La mangrove de Génipa renferme des espèces endémiques de la Martinique, que l'on ne trouve nulle part ailleurs au monde.

- Le participant ne comprend pas pourquoi ce sont les utilisateurs directs du milieu qui doivent être impliqués dans sa préservation alors que des acteurs ayant un impact important mais dont l'activité est périphérique et ne se déroule pas directement en zone de mangrove (agriculteurs) ne sont pas intégrés dans la réflexion.

Des actions spécifiques sont prévues en zone tampon (mesures agroenvironnementales, actions du contrat de baie) afin de diminuer de façon réelle l'impact de ces activités périphériques sur le milieu.

Que proposeriez-vous pour diminuer ces impacts ?

- D'après un participant, il faudrait limiter la circulation dans les canaux en mangrove.

- Une participante déplore la pollution par les bateaux (vidange et présence d'épaves). Elle estime que le nombre de déchèteries ainsi que le niveau d'information fournie aux usagers sont insuffisants.

Certains acteurs se sont proposés pour participer à une opération de nettoyage d'envergure, qui peut être réalisée lors de la création de la réserve.

Le développement de systèmes communaux de récupération de déchets et la sensibilisation des usagers sont nécessaires et devront faire partie du plan de gestion.

**

Comment percevez-vous le projet de création d'une réserve naturelle régionale vis-à-vis de l'environnement et du développement de la commune ?

- Un participant (iléen) exprime son incompréhension au sujet de l'objet de la réunion. Selon lui les termes « projet de création d'une réserve naturelle » sont mal choisis car il n'est pas possible de créer quelque chose de naturel. Il pense qu'il aurait fallu parler d'amélioration.

La réserve naturelle est une entité juridique créée à partir de textes de loi. Il ne s'agit pas de créer un espace naturel, celui-ci existe déjà et on ne fait que lui apposer un statut juridique pour contribuer à sa protection. Ce statut permettra de mettre en place un zonage de l'espace et une réglementation en concertation afin de réguler les activités se déroulant au sein de la zone qui sera protégée.

- Un iléen souhaite savoir si une réunion d'information et de consultation de la population s'est également tenue dans chaque commune concernée par le projet de réserve.

Oui.

- Il aimerait que la mangrove des Trois-Ilets reste ouverte. Il ne souhaite pas devoir se soumettre à l'autorité d'un organisme gestionnaire et aimerait que des activités puissent être maintenues librement sur le territoire de mangrove appartenant aux Trois-Ilets.
- Plusieurs participants souhaitent savoir si l'entrée et la circulation au sein de la réserve seront rendues payantes.

L'entrée dans la réserve ne sera pas payante. Des propositions de règles d'usage de l'espace et des activités sont discutées avec l'ensemble des acteurs lors des réunions de concertation.

- Une participante estime qu'il est essentiel de protéger ce milieu afin d'améliorer les connaissances et la compréhension de son fonctionnement.
- D'après un participant, favoriser certaines activités risque d'en limiter d'autres.
- Un participant (Président Ethic Bird) souhaite que l'on n'oppose pas les usagers lors des réflexions qui sont menées dans le cadre de ce projet. Il considère que certaines épaves dans le milieu marin sont à maintenir car elles servent d'abri à la faune. Il mentionne un problème de pollution aux métaux lourds du à des activités de trafic de métaux lourds dans les anciens ports des Trois-Ilets, de Rivière-Salée et du Lamentin. Selon lui, c'est l'une des causes de la disparition de certaines espèces. Enfin, il souhaiterait que le projet de protection soit pensé prioritairement pour les résidents, plutôt que de favoriser le développement du tourisme.

Pour conclure la réunion Mme Galy (adjointe au maire) remercie les personnes présentes de leur participation à cette réunion. Elle souhaite la mise en place d'un outil de réflexion partagé, qui pourrait prendre la forme d'un forum internet où chacun aurait l'opportunité de donner son avis. Elle rappelle l'objectif de la municipalité des Trois-Ilets d'associer tous les usagers aux divers projets de territoire.

La réunion se termine à 21h.

Equipe projet :

Patrice LAUNE : PNRM

Nadine VENUMIERE : PNRM

Sylvia BERTE : IMPACT MER – CRPLC (UAG)

Béatrice de GAULEJAC : IMPACT MER